



## **TRES FORTE MOBILISATION LORS DE L'AG DES DSP DE LA DISP RHONE ALPES ET AUVERGNE**

du 06 novembre 2012

**Dans la continuité de la mobilisation nationale**, près de la moitié des DSP affectés au sein des services du ressort de la DISP de Lyon a participé à l'Assemblée Générale organisée le 6 novembre dans le cadre du mouvement social "logements et statut". Seuls deux établissements n'étaient pas représentés, pour cause de congés. Le nombre des participants, aurait d'ailleurs dû être encore plus important si certains DSP n'avaient été retenus sur leurs établissements, par nécessité absolue de service.

En premier lieu, L'AG se pose la question de l'image qu'a la direction centrale pénitentiaire de ses DSP : l'AG espère que ce n'est pas par le prisme de quelques situations caricaturales, qui existent d'ailleurs dans tous les corps de fonctionnaires, que le cabinet, le DAP et SDRH conçoivent le métier de DSP, et imaginent ceux qui l'exercent. A ce titre, le projet de suppression des logements de fonction ne serait qu'un nouveau marqueur dans l'absence de considération faite aux DSP.

Se pose également la question de **la place que la direction centrale pénitentiaire veut faire aux DSP** dans les DISP : l'absence de compensation financière pour tous les DSP affectés en DISP, sur le principe de l'indemnité DAGE des DSP affectés à la DAP, aboutira à une raréfaction des candidatures et donc à un traitement de situations d'urgence par des fonctionnaires qui n'auront jamais été dans l'opérationnel. La fonction de soutien des DISP aux services déconcentrés est donc en jeu.

**L'éviction programmée des DSP des DISP voire de la DAP** semble être de plus en plus de mise, tant pour pallier les manques d'effectifs sur le terrain que d'exclure le corps d'encadrement supérieur de l'administration pénitentiaire des missions (politiques) de conception qui sont pourtant également censées être les siennes.

.../...

Au regard des bruits de couloirs (aucun projet relatif aux NAS et COP pour les DSP n'a encore été diffusé aux deux OS de DSP), les DSP présents font état de leur crainte concernant la fragilisation de la sécurité pénitentiaire des établissements, induite par la modification des règles d'attributions des logements de services :

- **Comment la DAP va-t-elle compenser les temps d'intervention plus fréquents pour tous ?** En effet, si seuls les chefs d'établissements et adjoint direct étaient logés, à l'exclusion des DSP n° 3 et 4, des attachés et des officiers, le système des astreintes s'en verrait alors modifié, ne serait-ce que pour respecter les normes en vigueur concernant le nombre maximal d'astreintes annuelles. Il en résultera une très grande fatigue des fonctionnaires d'astreintes, issue de l'impossibilité de maintenir un double rideau.

- Comment pour un établissement excentré comme Aiton, demander à un fonctionnaire non logé de résider à proximité de l'établissement lors de ses astreintes, un week-end de départ en vacances de ski ou bien lors d'un épisode neigeux ?

- **Comment la DAP va-t-elle border la prise de certaines décisions** qui ne peuvent réglementairement l'être que par le chef d'établissement ou son adjoint (placement à l'isolement en urgence, usage des armes, activation de la cellule de crise ...), sauf bien entendu à dire que seuls le CE et son adjoint direct feront des astreintes et seraient ? (les postes de CE risquent encore moins d'attirer de candidats qu'à l'heure actuelle...).

Est évoquée la conséquence directe qui sera de dissuader les DSP, du fait de la perte financière, à postuler sur des postes en DI, les postes en DI étant cependant incontournables pour accéder à certains grades dans le statut actuel. La DAP souhaite maintenir les DSP sur les établissements et les priver de l'accès aux postes en DI qui seront de ce fait occupés pour des durées indéterminées par des attachés.

Enfin, se pose également la question des règles d'attribution des logements de fonction : si l'uniformisation des règles d'attribution de logements au sein de toutes les DISP et de la DAP est en soi une bonne chose, il faut cependant préciser dans le détail des règles opposables à France Domaines et aux préfets, par exemple concernant les DSP ayant des familles nombreuses ou des familles recomposées ? Les DSP et leur famille seront-ils contraints de loger sous le mirador, ou bien le maintien de la location dans le parc privé sera-t-il acté ?

**L'AG s'est par ailleurs positionnée pour que la réouverture des négociations concernant l'évolution statutaire des DSP** et que les orientations qui ont pu être évoquées dans le cadre des groupes de travail de la "filière direction", soient suivies d'effets pour ce qui touche l'accompagnement social des DSP.

.../...

**Au regard de toutes ces questions l'assemblée générale des DSP de la DISP de LYON :**

- Propose le maintien par les OS du boycott de la CAP .
- Alerte les DSP qui auraient maintenu leur candidature pour la prochaine CAP de mobilité, sur les complications administratives auxquelles ils s'exposent en terme de logement.
- Propose que les DSP boycottent les jurys du prochain concours de surveillants .
- Demande la finalisation de l'évolution statutaire des DSP, ainsi que les modalités d'accompagnement social
- Propose que les DSP transmettent une lettre motivée pré-rédigée, au premier Ministre, à la garde des Sceaux ainsi qu'aux parlementaires .
- Propose de participer à une manifestation à Paris, organisée avec les autres DISP, et d'y convier les médias.
- Propose de prévoir des modalités d'actions communes avec le corps de commandement.
- Propose d'indiquer que les DSP non logés ne prendront plus d'astreintes.

**Jean-Christophe SENEZ,**

**Jimmy DELLISTE**